

Image not found or type unknown



crédit Relais non remboursé après les deux ans

Par **jowall**, le **03/05/2012** à **09:52**

Bonjour,

Depuis quelques je viens sur le site pour avoir des informations juridiques, Y a t il une personne susceptible de pouvoir m'aider.

Merci de bien vouloir me répondre. J'ai déjà posé cette question il y a quelques jours. Mais je n'ai pas de réponse.

Si besoin est j'indiquerai plus de détail si l'on me répond.

Vous remerciant par avance pour vos réponses.